



Dispositif TRAVAUX INSALUBRES

Fiabilisation, excès de zèle et interrogations

Au cours d'une réunion en multilatérale le 15 novembre, la DRHMD a souhaité nous faire un point de situation sur la fiabilisation des travaux insalubres.

En préalable, le DRHMD nous a fait part que 8 agents sous contrat ont été recrutés en renfort des CMG pour un contrôle de dossiers. Nous sommes donc enfin sortis de la nonchalance avec laquelle traitait le sujet la DRHMD au tout début des refus. **La CGT** se félicite que ses nombreuses interventions ont enfin fait prendre en compte le dossier par le Minarm. Reste à savoir si plus de salariés à s'occuper du dossier fera débloquer plus de dossiers !

La cellule mise en place traite en priorité les dossiers des OE de 55 ans et plus totalisant au moins 10 ans de Travaux Insalubres. Selon DRHMD, sur les 4000 dossiers d'agents de 55 ans et plus à contrôler, 1400 dossiers ont été fiabilisés pour un reste à charge de 2600 dossiers.

Bilan interne (CMG + Service des Pensions) : S'agissant de 2021, 551 dossiers ont été traités, 63 rejetés soit un taux de rejet de 11,4%. S'agissant de 2022, 472 dossiers ont été traités, 46 rejetés soit un taux de rejet de 9,7%.

Au final, le taux de rejet par la Caisse des dépôts et Consignations est de moins de 1 % ! Le problème ne vient donc plus de là !

Comment en est-on arrivé là ? **La CGT** s'interroge : D'où vient l'excès de zèle si selon DRHMD moins de 1% des dossiers sont rejetés par la CDC ?!

La CGT continue à affirmer que cet excès de zèle vient de certains CMG. Sur un sujet aussi complexe que les TI, il ne peut y avoir d'interprétation entre les professions matriculaires et les rubriques du décret de 67, seule référence en la matière des travaux insalubres.

La CGT exige la reconnaissance et la validation par le Ministère des Armées, des années de travaux insalubres subies par tous les ouvriers d'Etat qui font une demande de départ au titre de ce dispositif. La CGT revendique également le fractionnement du dispositif des TI par le droit à 1 année de départ anticipé toutes les 3 années d'exposition et la revalorisation des indemnités existantes.

Montreuil, le 22 novembre 2022



Fédération Nationale des Travailleurs de l'Etat CGT

263, rue de Paris - Case 541 - 93515 Montreuil Cedex

Tel. : 01 55 82 89 00 - Mail : trav-etat@cgt.fr